

Délibération 2026-11 : Budget primitif 2026 –

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-sept avril à 17 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne GOUVET, vice-Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents physiquement : 9

Nombre de conseillers votants : 9

Date de la convocation : 14 avril 2026

Noms	Présents	Excusés	Absents	Noms	Présents	Excusés	Absents
M Mora		X					
Mme Gouvet	X			Mme Narbout	X		
Mme Teulé	X			Mme Armary			X
Mme Arasco	X			Mme Brocq-Rousseu	X		
Mme Lahargue	X			Mme Viletier	X		
Mme De Boyer Montegut	X			M. Ferrer	X		

Désignation du secrétaire de la séance

Candidate : Mme Martine Lahargue est candidate

Mme Martine Lahargue est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2026-11 : Budget primitif 2026 – Budget CCAS

Rapporteur : Madame la vice-Présidente

- Vu la nomenclature M 57.
- Vu la loi de finances pour 2026.

Le projet du budget primitif CCAS de l'exercice 2026, joint en annexe s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section :

- Fonctionnement pour un montant de 26 075.00 €
- Investissement pour un montant de 6 596.54 €.

Le Conseil d'administration du CCAS est invité à :

ADOPTER

Art 1 - Le budget primitif CCAS de l'exercice 2026 (ci annexé) par chapitre pour la section fonctionnement.

Art 2 – Le budget primitif CCAS de l'exercice 2026 (ci annexé) par chapitre pour la section investissement.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 27 avril 2026

La vice-Présidente,

Anne GOUVET

Le/la secrétaire

LAHARGUE Martine

